



VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA CIOYENNETÉ ET DE LA CULTURE / service culturel
SM/SK/NT - décision n° 2022-57
Spectacle « Light spray » / contrat avec l'association vous êtes ici ailleurs.

Fait à Montataire, le 8 novembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

Spectacle « Light spray » - contrat avec l'association vous êtes ici ailleurs.

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant le programme de la saison 2022-2023, et en particulier la programmation de la fête du jeu 2022,

DÉCIDE

Article 1 : de passer un contrat entre la ville de Montataire et l'association *vous êtes ici ailleurs*, pour la présentation du spectacle « *light spray* », le mercredi 30 novembre 2022, pour une représentation dans la salle de réunion Elsa Triolet (92 avenue Anatole France, 60160 Montataire).

Le montant de la prestation est de **1200€**. Les frais d'accessoires sont de **200.93€ soit la somme totale de 1400.93€ TTC**.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

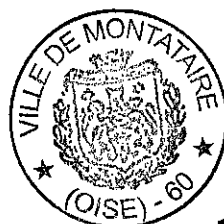
La ville de Montataire prend en charge les frais de transport et les frais de restauration : 1 dîner pour 1 personne le 29 et 30 novembre 2022 (en défraiement) et 1 déjeuner pour 1 personne les 29 et 30 novembre 2022 (prise en charge directe). Ainsi que la prise en charge des hébergements (prise en charge directe).

Article 2 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint de la Jeunesse, de la citoyenneté et de la culture,
- Madame la Responsable du service culturel,



Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino